

Le 14 novembre 1771 - Poivre au ministre : épidémie

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.93, n°90

Épidémie de petite vérole, Desroches opposé à une information salutaire des populations.

N°48. Maladies épidémiques

A l'Isle de France, le 14 novembre 1771

Monseigneur,

Il y a environ trois mois que la contagion de la petite vérole s'est répandue dans l'île. Elle y a été apportée par le navire *Le Saint Florentin*, armateur le Sr Brayer revenant de Mozambique avec une traite d'environ trois cents esclaves. On assure que les officiers de ce bâtiment ont commis la faute de cacher dans leur navire quatre esclaves atteints de cette maladie lorsqu'à leur arrivée, les officiers de santé se sont présentés à leur bord pour en faire la visite avant de permettre à qui que ce soit de descendre à terre, suivant la règle que j'ai établie dans le port dès les premiers jours de mon arrivée dans cette île.

M. le procureur général du Roi ayant rassemblé des preuves contre les officiers de ce bâtiment, a requis information, et a voulu poursuivre leur punition, au moins pour les effrayer et ranimer par un exemple l'exactitude des autres navigateurs qui pourraient être dans le cas de nous apporter ici des maladies contagieuses.

M. le Ch. Desroches a fait supprimer le réquisitoire de M. le procureur général, a arrêté l'information ordonnée par le Conseil et qui était commencée. Son motif a été de ne pas effrayer la colonie. Mais rien n'est plus effrayant que les progrès de cette maladie. Jusqu'ici elle n'a pas eu de symptômes aussi malins que ceux de la même contagion qui fit des ravages affreux dans cette colonie en 1756 et 1757. Mais à mesure que la saison des chaleurs approche, l'épidémie acquiert de la malignité. Ci-devant, et jusqu'à la fin d'octobre, on a calculé que pendant environ deux mois, il est mort de cette maladie environ seize ou dix-huit personnes par semaine dans la ville du Port Louis seulement. Mais depuis le commencement de novembre, il en meurt environ douze par jour dans la même ville du Port Louis. Comme je n'ai aucune espèce de correspondance dans l'intérieur de la colonie, je ne saurais vous dire rien de certain sur les ravages que la même maladie peut y faire.

Dès les commencements de l'épidémie, j'avais consulté les médecins et chirurgiens des hôpitaux du Roi, et d'après leur avis, j'avais dressé un projet de règlement qui avait pour objet d'arrêter la contagion. Je l'ai communiqué à M. le Gouverneur qui s'est opposé à sa présentation au Conseil et à sa publication, toujours sous le prétexte de ne point effrayer la colonie. Le règlement étant néanmoins conçu en termes propres à rassurer les colons en leur prescrivant les précautions que dicte la prudence en pareil cas.

Jusques ici, la maladie n'a emporté que fort peu de Blancs, elle a fait ses ravages parmi les Noirs.

J'ai fait établir sous le vent du port un hôpital isolé, uniquement destiné à recevoir les malades atteints de la petite vérole. Cet hôpital contient deux cents lits. J'y ai affecté des chirurgiens particuliers, et tout ce qui est au service de cet hôpital n'a aucune communication avec les autres. L'établissement de cette espèce de lazaret produit le meilleur effet.

Je suis persuadé que si M. le Gouverneur avait voulu permettre la publication du règlement que je lui ai proposé, et faire tenir la main à son exécution, la contagion épidémique serait déjà arrêtée considérablement et peut-être éteinte.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

A l'Isle de France, le 14 novembre 1771

* * *